

Le gouvernement établit un directorat des économies

Le colonel Thompson en sera le directeur — Mesures de sévères économies dans tous les ministères et services fédéraux, particulièrement dans l'impression et la distribution des imprimés

Ottawa, 25 (C.P.) — Le ministre canadien des Services de guerre, M. Thorson, annonce aujourd'hui, des économies rigoureuses dans l'usage de la papeterie, des imprimés, etc., distribués jusqu'ici par les divers départements du gouvernement. Ces mesures sont en vigueur immédiatement, sous l'autorité d'un directeur de l'Office de contrôle des économies du gouvernement.

Le directeur sera le colonel John Thompson, ancien président de la Commission fédérale des pensions et commissaire des franchises du pays, qui quitte sa retraite pour assumer ses nouvelles fonctions.

Le gouvernement donne dès aujourd'hui l'exemple, publiant sur les deux côtés de deux feuilles les quatre pages miméographiées annonçant la création et les fonctions du nouvel Office.

L'Office ou directorat de contrôle des économies pourra être conseillé par un comité d'aviseurs d'au moins trois membres et de pas plus de sept membres choisis par le ministre à même les fonctionnaires du service civil. Si le sous-ministre d'un département quelconque n'est pas satisfait de tel ou tel décret d'économie publié ou proposé par le directeur, il pourra soumettre le cas au comité d'aviseurs qui, à son tour, pourra faire certaines recommandations à M. Thorson, qui est et sera responsable de tous les décrets. Si le sous-ministre n'est pas plus satisfait des recommandations du comité d'aviseurs, il pourra recourir, en dernier ressort à l'Office du trésor qui sera l'arbitre final du litige.

C'est M. Thorson qui a le devoir de contrôler et de diriger la publication et la distribution de tous les imprimés émis par l'un ou l'autre des ministères ou départements fédéraux. Ainsi, M. Thorson a autorité sur la limitation des matières à publier, sur leur présentation, sur leur distribution, sur leur emmagasinage, sauf sur l'impression et la distribution des documents officiels publiés sous la direction de l'imprimeur du Roi.

Quant au colonel Thompson, directeur du nouvel Office de contrôle des économies, il pourra exiger des enquêtes sur chacun des imprimés de n'importe quel ministère fédéral et pourra faire comparaître devant lui les fonctionnaires responsables de ces imprimés, s'il le juge à propos.

La section de l'imprimeur du Roi pourra suggérer des économies dans les impressions de l'un ou l'autre des départements, alors que le ministère des Travaux publics pourra suggérer des substitutions ou des ajournements dans la livraison des articles ou meubles de bureaux réquisitionnés. Ces suggestions devront être faites au colonel Thompson.

L'établissement du directorat de contrôle des économies a été décidé à la suite d'une requête de M. Donald Gordon, président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, demandant au ministère des Services nationaux de guerre d'étudier les meilleurs moyens de pratiquer l'économie dans les services du gouvernement, comme on l'a fait dans la simplification de l'administration de la Commission des prix et du commerce.

Les représentants des ministères et départements fédéraux ont choisi un comité d'aviseurs qui sera présidé par M. le juge T. C. Davis, sous-ministre des Services nationaux de guerre. Ce comité a aussitôt recommandé au directorat de contrôle de prendre immédiatement des mesures énergiques pour mettre en vigueur les économies nécessaires dans l'usage de la papeterie, de l'ameublement et des articles de bureaux — y compris la machinerie —, les imprimés de toutes sortes.